

**FORMULAIRE DE REMISE D'AVIS DES CHAMBRES EMPLOI-FORMATION  
(INSTANCE BASSINS EQFE)  
SUR L'AGREMENT OU LE RENOUVELLEMENT D'AGREMENT DE FILIERES  
DIGISTART**

Version DFP du 24/10/2023

**Références légales :**

- Article 15 du décret du 22 juillet 2022 relatif aux formations de base au numérique.
- Article 7 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2023 portant exécution du décret du 22 juillet 2022 relatif aux formations de base au numérique.

**CHAMBRE EMPLOI-FORMATION DE :**

**Date de remise d'avis :**

**Dénomination de l'opérateur :**

**Adresse de l'opérateur**

*Indiquez l'adresse du siège d'exploitation de l'opérateur qui relève de la compétence de votre Chambre Emploi-Formation. Ce siège peut être différent du siège social de l'opérateur.*

**Rue :**

**Numéro :**    **Boîte :**

**Code postal :**     **Localité :**

**Synthèse des avis de la Chambre Emploi-Formation concernant les filières proposées à l'agrément par l'opérateur**

N° filière (1)	Intitulé de la filière	Avis rendu (2)
1	Formation de base au numérique	Réservé

(1) Il s'agit du numéro d'ordre de la filière, tel que figurant dans la demande d'agrément.

(2) Favorable – Réservé – Défavorable

## A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

### Avis remis sur la filière de formation

*L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.*

*L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard de l'article 7 de l'arrêté, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.*

<input type="checkbox"/>	Favorable
--------------------------	-----------

<input checked="" type="checkbox"/>	Réservé
-------------------------------------	---------

<input type="checkbox"/>	Défavorable
--------------------------	-------------

Motivation :

L'asbl Espace Formation Emploi n'était pas encore agréée PMTIC. Il s'agit dès lors d'un nouvel opérateur dans le domaine de la formation de base en numérique.

Cette offre de formation de base n'est la seule offre de ce type offert sur la commune de Namur. Au contraire, de nombreux autres opérateurs proposent une formation de ce type au sein de la même zone géographique. C'est pourquoi les Membres de la Chambre Emploi Formation s'interrogent quant à la complémentarité de cette offre au regard des formations existantes.

L'asbl Espace Formation Emploi étant un CFISPA, il est probable que l'offre proposée à l'agrément soit destinée au public spécifique qu'elle accueille. Toutefois, aucun élément dans le dossier présenté ne le certifie. En outre, la demande formulée représente un nombre très important d'heures de formation.

En raison de ces incertitudes et manques de précision concernant le public cible, les Membres de la Chambre Emploi Formation remettent un **avis réservé** concernant cette demande d'agrément.